«Emplois d'avenir: Pierre Jarlier demande l'extension du dispositif»

28/05/2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emplois d'avenir

Pierre Jarlier, Sénateur du Cantal demande l'extension du dispositif

Le Sénateur du Cantal Pierre Jarlier a interpellé le Ministre Michel SAPIN en charge du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social par une question écrite sur le dispositif des emplois d'avenir.

Pour le Sénateur, « *si la nécessité d'aider les jeunes en difficulté à obtenir une première qualification est impérieuse et l'objectif du Gouvernement majeur pour parvenir à maîtriser l'augmentation continue du chômage notamment chez les jeunes, ce dispositif mérite quelques ajustements pour optimiser son utilisation sur le terrain.*

En effet, la loi créant les emplois d'avenir est entrée en vigueur le 1er novembre 2012 et le Gouvernement souhaite créer 150.000 emplois d'avenir d'ici 2014. Sont concernés les jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi, disposant d'un niveau inférieur au baccalauréat. En zone urbaine sensible, en zone de revitalisation rurale ou en outre-mer, des dérogations peuvent être obtenues pour les jeunes jusqu'au niveau bac+3, à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Pour Pierre Jarlier, « *dans un contexte économique difficile, avec ou sans qualification, les jeunes ont aujourd'hui des difficultés à trouver un premier emploi. Par ailleurs, le secteur non marchand, principalement visé par ce dispositif, peut employer pour certaines fonctions des jeunes sans qualification, mais il a également besoin de recruter des jeunes plus qualifiés. Or, les possibilités de dérogations sont particulièrement restreintes. En milieu rural par exemple, nombre de communes ou associations ne peuvent en bénéficier alors qu'elles sont déjà confrontées au départ de nombreux jeunes à la recherche d'un emploi.* »

Dans un contexte d'augmentation constante du chômage, il est nécessaire selon le Sénateur du Cantal d'étendre le champ d'application du dispositif ou de faciliter les possibilités de dérogation, afin de mieux répondre aux attentes des jeunes à la recherche d'un premier emploi qu'ils soient qualifiés ou non.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC